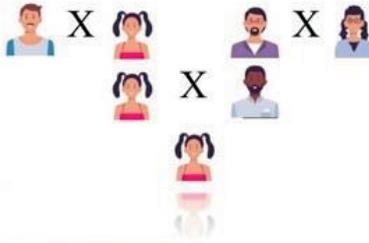


Patrice LEXA

# Le Guide facile de la généalogie



# *Le Guide facile de la généalogie*

## **SOMMAIRE**

Introduction.....	5
Par où commencer ? .....	7
1-Le livret de famille.....	8
2-Les registres d'état civil.....	10
3-L'état civil en ligne.....	14
3-1-Les mormons et la généalogie.....	16
3-2-Avantages des archives en ligne....	20
3-3-Comment consulter les archives....	31
4-Les sources militaires.....	35
5-Tous les documents familiaux.....	47
6-Les réseaux sociaux.....	50
7-Les armoriaux.....	51
8-Le choix de son arbre.....	54
9-Commencer sa généalogie.....	60
10-Psychogénéalogie .....	66
11- Ce qu'il faut savoir.....	67
11-1-Le calendrier républicain.....	
11-2-Chiffres romains.....	68
11-3-Le vocabulaire.....	69
11-4-Les symboles généalogiques ....	70
11-5-Adresses des archives en ligne...	70
11-6-Les bonnes adresses .....	71
Bibliographie.....	72

# Introduction



lors que j'achevais le premier tome de mon livre *Le Grand May : histoire de deux familles en Lorraine*, une amie m'a fait part de son désir de réaliser son arbre généalogique.

Dans mon livre historico-familial, j'ai travaillé de longues années sur la généalogie de ma famille avec des archives familiales, mais aussi avec les archives départementales et historiques.

Lorsqu'entre amis, nous parlions de généalogie et de recherches sur ces thèmes, beaucoup de questions fusaient.

« *Pourquoi ne pas écrire un petit livre pratique pour aider celles et ceux qui ont aussi le désir d'établir un arbre généalogique ?* » me suis-je dis.

Ainsi est donc née l'idée d'écrire ce petit livre pratique pour tous : *Le Guide facile de la généalogie*.

Naturellement chacun peut faire à sa guise, un arbre simple avec noms, dates de naissances et dates de décès, épouse de, et faire rapidement ce que l'on pourrait appeler un arbre simplifié. Mais on peut aussi développer autour de son nom de famille, le contexte social et historique.

Ce travail, je l'ai entrepris sur une période de plus de vingt ans, en écrivant principalement en hiver.

En me promenant dans les brocantes, dans la Meuse, j'ai accumulé une somme de documents (livres et journaux) ainsi qu'une belle collection de cartes postales anciennes principalement liées à Verdun et la Grande Guerre en Lorraine.

La découverte de noms sur des tombes anciennes, parfois oubliées a pimenté cette quête mémorielle. André, le frère de mon arrière-grand-père, est décédé au début du conflit, le 24 novembre 1914, de la fièvre typhoïde puis a été inhumé dans la nécropole nationale de Bar-le-Duc.

Son histoire n'avait pas été transmise dans ma famille et il était tombé dans l'oubli. Mes recherches dans les sources militaires m'ont permis de le redécouvrir et de me rendre en famille sur le lieu de sa sépulture à Bar-le-Duc.

Mais j'ai aussi utilisé les moyens modernes de consultation sur le web, toutes les archives en ligne proposées par les départements, la Bibliothèque nationale de France (BNF) et sa bibliothèque numérisée Gallica ainsi que la base de données Léonore (Ordre nationale de la Légion d'honneur).

La généalogie est donc une discipline qui demande du temps, de la patience et de la méthode ; si vous parcourez les routes de France et d'ailleurs cela peut impacter sérieusement votre budget...

Mais la généalogie vous apportera aussi du plaisir ; revêtez le costume d'un enquêteur, cherchez, déduisez, et reconstituez un puzzle immense...et faites ainsi œuvre de mémoire.

Elle vous apprendra que nous sommes tous cousins et d'après certains généalogistes, que Charlemagne qui a eu des descendants jusqu'à nos jours, est également votre ancêtre...

Si vous êtes un peu désordonné, la généalogie vous apprendra l'organisation et certaines règles, ainsi qu'une méthode.

Tracez votre propre chemin et n'oubliez surtout pas de croiser et de citer vos sources.

Vous pouvez partager votre passion ou tout simplement votre intérêt avec vos enfants, vos petits-enfants et votre famille.

Cela peut-être contagieux... Lorsqu'il ne fait pas beau temps, il est plaisant de feuilleter les albums photographiques et de rechercher ses ancêtres avec ses proches, autour d'une tasse de chocolat chaud. Bonnes recherches à vous !

## Par où commencer ?

Je vais vous faire une réponse très simple : par le début, c'est-à-dire vous !

Chaque individu lorsqu'il naît, fait l'objet d'une déclaration, à la mairie de son village ou de sa ville, en général fait par le père. Et le début, c'est bien vous !

## Commencez votre recherche par le livret de famille.

C'est un document officiel qui se trouve chez vous, chez vos parents ou grands-parents. De ce fait, il est facile d'accès.

Il est remis à la naissance du 1<sup>er</sup> enfant ou lors du mariage. Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille.

Il doit être mis à jour à l'occasion de tout événement survenant après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès, etc.).

Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol.

Le livret contient également des textes qui portent sur le droit de la famille<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31784>

1

## Le livret de famille



Le livret de famille a été le premier document consulté. Il communique des informations sur la filiation sur le siècle passé. Le livret de famille a été institué en 1877 par la circulaire de Jules Simon, président du Conseil et ministre de l'Intérieur.

Celle-ci précisait que « *les livrets de familles constitueront en quelque sorte un troisième dépôt des actes d'état civil confié à la garde des intéressés et seront une source de renseignements précieux pour le cas où les registres viendraient à être détruits* ». Sa possession était facultative.

## **Le livret de famille est la première pièce à consulter pour débiter votre arbre généalogique.**

Vous trouverez dans ce document officiel :

1. Votre extrait d'acte de naissance et celui de la personne avec qui vous êtes en couple ;
2. l'extrait d'acte de naissance de votre enfant ;
3. des informations sur le droit de la famille (mariage, filiation : lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère, adoption, autorité parentale).

L'autorité parentale est ensemble des droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents ou à une tierce personne sur décision du juge, jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant.

Elle sert à protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

### **Informations vous concernant**

Ces informations sont renseignées si les conditions suivantes sont réunies :

- Vous apparaissez dans l'acte de naissance de votre enfant ;
- votre acte de naissance est enregistré auprès d'un officier d'état civil français.

Si ce n'est pas le cas, la page du livret qui vous concerne ne sera pas renseignée.

### **Informations concernant votre enfant**

Les informations concernant votre enfant sont inscrites si son acte de naissance est enregistré auprès d'un officier d'état civil français. Lorsque vous avez plusieurs enfants, les informations sont renseignées dans l'ordre des naissances.